

Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2020

Avant l'inscription à l'école

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école maternelle doivent retirer en mairie une fiche de demande d'inscription.

Cette fiche, renseignée, sera déposée à la mairie : ceci permettra de rédiger le certificat d'inscription délivré par Madame le maire.

Les inscriptions auront lieu à l'école maternelle

Voici les jours dédiés à l'inscription des futurs élèves de petite section ; pour prendre rendez-vous, suivez le lien ci-dessous :

 <https://evento.renater.fr/survey/inscriptions-a-l-ecole-maternelle-2eme-session-jcn4uodh>

Vendredi 5 mai 2023 de 15h00 à 18h30

Documents nécessaires :

- Livret de famille.
- Carnet de santé
- En cas de séparation : jugement de divorce.
- Certificat de radiation pour les enfants qui ont déjà été scolarisés dans une autre ville.